



Editorial

La Nature, par anticipation !

La tempête qui a balayé La Chaux-de-Fonds le 24 juillet dernier n'a laissé personne indifférent. A l'heure où les marmites étaient sur le feu, il a fallu 6 minutes pour que les éléments défigurent la ville, occasionnant pour plus de 100 millions de francs de dégâts aux bâtiments, et remplissent les carnets de commandes des artisans.

Il n'était pas nécessaire que la nature se rappelle à nous de manière si brutale. Mais elle l'a fait, comme ce fut déjà le cas en 2019 et 2021.

Ces épisodes dévastateurs se font toujours plus fréquents. Les climatologues et autres spécialistes nous l'annoncent depuis longtemps.

Face à cette évolution, des mesures de prévention s'imposent et nos assurés y sont sensibles. Nous en voulons pour preuve le succès de la campagne « Pas dans ma maison » lancée par l'ECAP au printemps dernier et qui a mobilisé un nombre important de propriétaires. Des solutions existent et nos experts vous accompagnent pour les mettre en œuvre. Découvrez comment en page 2.

« Anticiper » est aussi le maître-mot dans notre gestion financière. Les normes comptables, notamment en matière de solvabilité, sont strictes et l'ECAP les respecte largement. C'est le résultat d'une politique prudente de placement des réserves, dont une partie est investie dans l'immobilier neuchâtelois. Ces

placements contribuent non seulement à indemniser en cas de sinistre, mais leurs revenus permettent de maintenir un niveau de prime acceptable. Les travaux en cours dans nos immeubles vous sont décrits en page 5.

Vous constaterez sur votre facture que la valeur de votre bâtiment, et donc le montant de la prime, sont supérieurs à ceux de l'an dernier. La raison en est l'augmentation des prix de la construction, tributaires des événements climatiques et géopolitiques, sur lesquels l'ECAP n'a aucune influence. Vous en trouverez l'explication en page 4.

Au-delà du choc, l'événement du 24 juillet a permis à différents élan de solidarité de se développer. Il s'agit par exemple de personnes qui se sont mises spontanément à disposition pour venir en aide aux sinistrés. Au niveau de l'intervention, c'est la solidarité intercantonale qui a joué son rôle, mettant en marche les hommes et équipements de cantons voisins, voire de l'armée. Pour l'ECAP, c'est le soutien que nos experts et gestionnaires administratifs apportent à nos assurés. La tâche est énorme. Elle nous rappelle l'essence de notre mission : être à vos côtés lorsque vous êtes victime d'un sinistre.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et une bonne lecture du numéro 30 de notre parution.

Jean-Michel Brunner
Directeur



PRÉVENTION

Campagne
« Pas dans ma maison »

2



TEMPÊTE

Le Locle et
La Chaux-de-Fonds

3



PRIMES ECAP

Un ajustement raisonné

4



IMMOBILIER

Valorisation
du patrimoine

5

Prévention contre le ruissellement

La campagne « Pas dans ma maison » remporte un franc succès

L'ECAP fait œuvre de pionnier avec sa campagne unique en Suisse de prévention contre les eaux de ruissellement avec un message clair: «propriétaires, réagissez!».

Si vous ne vous êtes pas demandé au moins une fois cette année dans quelle mesure le bâtiment dont vous êtes propriétaire est protégé face aux eaux de ruissellement, c'est que vous n'habitez probablement pas dans le canton de Neuchâtel. Et pour cause, la campagne menée par l'ECAP sur la question depuis mai 2023 est de celles qui ont déjà marqué les esprits. Une campagne originale, pour laquelle l'établissement fait œuvre de pionnier en Suisse et qui intéresse déjà les autres ECAs.

La réflexion est partie d'une analyse des sinistres liés aux éléments naturels, leur fréquence, leur amplitude et leur augmentation prévisible ces prochaines années. Sur cette base et celle des données disponibles depuis 2018 par l'OFEV sur l'ensemble de la Suisse pour les eaux de ruissellement, il est apparu clairement que ce phénomène touche potentiellement deux bâtiments sur trois dans le canton de Neuchâtel, tout comme dans le reste du pays, indépendamment de l'altitude ou de la situation ville/campagne.

Une campagne sur 5 ans

«Contrairement à des phénomènes comme la grêle, qui nécessitent d'importants moyens pour s'en prémunir, les eaux de ruissellement peuvent être combattues avec relativement peu d'investissements, explique Oliver Schuppisser, Responsable du secteur Prévention auprès de l'ECAP. On parle ici de rehausser un saut-de-loup ou d'installer des portes étanches, par exemple. Nous avons donc décidé de nous positionner sur ces questions avec une campagne forte et percutante.» Intitu-



lée «Pas dans ma maison», la campagne démarrée en mai 2023 s'est d'emblée articulée autour d'un site Internet dédié et d'interventions sur les réseaux sociaux. Et pour marquer le coup, un cycle de sept conférences était organisé à travers le canton avec invitations personnalisées. L'ECAP a en effet croisé les données de son portefeuille d'assurances avec la carte des eaux de ruissellement pour proposer à chaque propriétaire une vision de son bien immobilier avec, sous forme de calque, les risques d'inondation potentielle. Autant dire que ce carton d'invitation a fait mouche. Les sept conférences se sont presque toutes déroulées à guichets fermés, déplaçant 1600 personnes. Et pour ne pas frustrer tous ceux qui n'ont pu y assister, l'une d'entre elles a été enregistrée et mise en ligne sur le site [pasdansmamaison.ch](https://www.pasdansmamaison.ch).

Tous concernés

Conçu comme un véritable outil didactique, le site détaille notamment le soutien de l'ECAP aux démarches entreprises par

les propriétaires. Les diagnostics effectués par des professionnels sont par exemple entièrement couverts de manière forfaitaire, tout comme les études effectuées par des bureaux d'ingénieurs ou d'architectes si elles débouchent sur des travaux de prévention. Ceux-ci sont ensuite pris en charge pour moitié s'ils sont réalisés avant le 31 décembre 2028 marquant la fin de la campagne. D'ici là, l'ECAP a la ferme intention de garder le rythme et le ton avec une démarche de sensibilisation qui a déjà incité près d'une centaine de propriétaires à se manifester auprès de l'établissement. Le message est des plus clairs: «propriétaires du canton, déposez votre dossier auprès de l'ECAP!». Le succès de la campagne se jugera véritablement aux mesures de prévention concrètes réalisées dans le canton.

Toutes les informations sur www.pasdansmamaison.ch.

Heureka, une plateforme professionnelle sur la protection incendie

L'initiative revient au canton de Berne mais elle a rapidement fait tache d'huile, si bien que huit cantons y ont déjà adhéré dont Neuchâtel. Ce projet, baptisé Heureka, consiste à renseigner les professionnels du bâtiment, architectes et ingénieurs en priorité, sur les bases légales concernant la protection incendie. L'ECAP a donc travaillé de concert avec ses homologues bernois afin de fournir les données nécessaires à la

personnalisation de la plateforme en fonction des spécificités cantonales. Un lien est désormais hébergé sur le site Internet de l'ECAP (<https://ne.heureka.ch/fr/page-daccueil>) et offre de manière pratique et conviviale toutes les informations utiles selon le type de bâtiment et son affectation avec de nombreux développements sur différentes thématiques propres à la construction.

Théoriquement, les architectes doivent être formés sur les questions de protec-

tion incendie. Dès les niveaux supérieurs d'assurance qualité en protection incendie, cette formation doit être couronnée par un brevet ou un diplôme fédéral. Avec Heureka, l'ECAP entend surtout apporter les informations de base, utiles aux professionnels en ce qui concerne les habitations et bâtiments classés selon le niveau de risque le plus faible. L'objectif consiste à donner tous les outils nécessaires à la réalisation d'un projet en vue de l'obtention d'un permis de construire.

Tempête du 24 juillet

Les interminables 6 minutes

Durant 6 minutes le 24 juillet, la tempête a fait rage entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds, occasionnant 105 millions de francs de dégâts pour 3'800 sinistres recensés. Un nouveau défi pour l'ECAP.

Faudra-t-il bientôt compter les années paisibles, comme les 12 mois de 2022, comme des exceptions? S'il est question de déchaînement des éléments naturels, force est de constater que depuis 2019, les événements calamiteux se succèdent avec une fâcheuse régularité dans le canton de Neuchâtel. Après les inondations et la grêle, c'est une tornade d'une rare violence qui s'est abattue sur la région du Crêt-du-Loche et de La Chaux-de-Fonds le 24 juillet dernier. Durant 6 minutes, la pluie et des rafales de vent à plus de 200 km/h ont balayé villes et campagnes, laissant un paysage dévasté derrière elles, avec des blessés et un décès à déplorer. De mémoire de Chaux-de-Fonniers, il faut remonter à 1926 pour observer pareil « ouragan ».

Si l'événement a été aussi subit que dévastateur, la réaction a, elle aussi, été des plus promptes. Vu l'ampleur de la catastrophe et pour éviter tout accident dû à des chutes de matériaux et d'arbres, les pompiers et la police étaient immédiatement sur les lieux, bientôt rejoints par la protection civile, la voirie, les services des ponts et chaussées, les autorités politiques, l'armée, etc. qui ont établi leurs quartiers généraux dans les locaux du SIS – Service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises – durant la période d'urgence qui a duré un mois. L'ECAP était de la partie dès le début, afin d'évaluer l'ampleur de la catastrophe, de coordonner son action avec les différents acteurs et d'adapter son dispositif à la charge de travail à venir. Outre les toitures arrachées ou endommagées, nombre d'immeubles ont en effet subi le contrecoup de la tempête avec des matériaux ou des ob-



L'entreprise horlogère Sellita au Crêt-du-Loche après le passage de la tempête.

jets projetés contre les façades, les fenêtres, voire jusqu'à l'intérieur des habitations.

Des décisions rapides

Avec quelque 3'000 sinistres annoncés portant sur un montant total de l'ordre de 105 millions de francs, l'ECAP a dû faire face à un événement plus ravageur que les précédents. D'où la nécessité de compléter son groupe d'experts internes avec des experts externes, tous répartis par zones géographiques grâce aux ressources géomatiques de l'établissement. Au niveau de la gestion administrative également, des aides temporaires sont venues en soutien au personnel existant. Quant aux décisions de l'ECAP spécifiquement prises pour cet événement, elles ont permis aux propriétaires de réagir rapidement afin d'éviter une extension des dégâts par des mesures de protection telles que des bâchages par

exemple. Pour les remises en état jusqu'à 10'000 francs, ils pouvaient se lancer dans l'exécution des travaux sans soumettre un devis au préalable, avec envoi après coup de la facture à l'ECAP dûment documentée avec photos.

Cette succession d'événements pose inmanquablement la question des conditions météorologiques qui prévaudront dans les années à venir en raison du réchauffement climatique en cours. Une réflexion qui inclut forcément un aspect prévention, indispensable si l'on se soucie de la vulnérabilité des bâtiments. En tout état de cause, pour les propriétaires, c'est certainement l'occasion de repenser aux éventuelles mesures à prendre. Ce en quoi s'emploie l'ECAP et ses campagnes de sensibilisation et de subventions. Avec un succès grandissant!

N'oubliez pas l'assurance sur travaux en cours!

Sur le territoire du canton de Neuchâtel, les propriétaires immobiliers ont l'obligation de contracter une assurance provisoire sur les travaux de construction ou de rénovation auprès de l'ECAP. Or une telle disposition est trop souvent oubliée, soit par méconnaissance, soit parce qu'elle est souvent confondue avec l'assurance dite responsabilité civile et travaux de construction du maître d'ouvrage (RC/TC) conclue avec une compagnie privée. Cette dernière couvre en effet uniquement les dommages dus à des causes non couvertes par l'établis-

sement cantonal. L'assurance provisoire de l'ECAP est obligatoire et concerne tous les dégâts dus aux incendies et éléments naturels sur le bâtiment en chantier ou en transformation.

Évitez les mauvaises surprises!

Pour des travaux apportant au bâtiment une plus-value supérieure à 50'000 francs, une annonce préalable doit être faite auprès de l'ECAP (les travaux d'entretien courants ne sont pas concernés). Les plus-values inférieures à 50'000 francs peuvent par contre être déclarées

à la fin des travaux. Après réception de la demande, l'établissement confirmera par écrit la couverture provisoire d'assurance du bien immobilier dès le début des travaux. Toute la documentation et les formulaires sont disponibles sur le site Internet de l'ECAP. Les propriétaires doivent absolument annoncer les travaux afin d'éviter de mauvaises surprises en cas de sinistre pendant le chantier. Lors de l'achèvement de l'ouvrage, une visite est organisée par des experts afin de réaliser une estimation définitive du bâtiment et mettre à jour la police d'assurance.

Primes ECAP 2023

Un ajustement raisonné

Malgré l'importante sinistralité en 2023, l'ECAP n'augmente pas ses primes d'assurance. Leur indexation de 5,65% correspond à la hausse enregistrée sur la valeur des biens immobiliers.

Le canton de Neuchâtel a à nouveau connu un épisode exceptionnel de sinistralité avec la tempête du 24 juillet qui s'est abattue sur La Chaux-de-Fonds et ses environs. Malgré les dégâts causés par ce funeste déchaînement des éléments naturels, l'ECAP n'augmentera pas ses primes d'assurance pour l'exercice 2024. Plusieurs facteurs ont permis cette décision prise par le conseil d'administration. Les contrats de réassurance de l'établissement offrent d'abord une couverture partielle des frais d'indemnisation. La solidarité intercantonale, ensuite, a pleinement joué son rôle de compensation. A partir d'un certain niveau de risque, calculé par canton et dépassé en cette année 2023 pour Neuchâtel, les autres ECAs de Suisse prennent en charge une partie des coûts liés aux sinistres enregistrés.

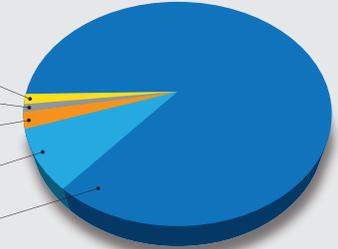
La santé financière de l'ECAP, enfin, a contribué à cette stabilité via la dissolution de réserves. Selon l'analyse 2023 de solvabilité de l'établissement, qui détermine sa capacité à supporter les risques encourus, l'ECAP remplit largement les critères en vigueur avec un ratio de couverture de 164%, par rapport aux 100% minimaux exigés. Pour mémoire, on rappellera que les exigences en matière de dotation en capital des établissements cantonaux d'assurance sont particulièrement élevées en raison de la couverture illimitée des dommages qui leur est imposée par la loi, contrairement aux assureurs privés.

Adaptation partielle

S'il n'est donc pas question d'une hausse de primes pour l'année 2023, la facture adressée aux assurés connaîtra toutefois une augmentation de 5,65% après Expli-

Charges de l'assurance en pour cent des primes 2023

Expertise sinistres 7%
Estimations 5%
Administration 12%
Réassurance (prime et provisions) 43%
Indemnités 426%



cations. Selon la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments, lorsque l'indice des prix à la construction connaît une évolution significative, l'établissement cantonal doit en principe adapter la valeur des bâtiments assurés. Cette adaptation se fait en fonction de l'évolution de l'indice et sans devoir procéder à une nouvelle estimation des objets immobiliers. La raison en est simple. Si les coûts de construction enregistrent une hausse, celle-ci se répercutera sur les travaux à réaliser en cas de sinistre. Pour éviter la sous-assurance, il convient donc d'ajuster la valeur du bâtiment.

Pour l'ECAP, l'indice de référence est celui des coûts de construction de l'espace Mittelland calculé par l'Office fédéral de la statistique. Or cet indice a connu une hausse importante entre 2021 et 2023 en raison de la pandémie et de la situation tendue en Europe centrale avec effets sur la disponibilité et le coût des matériaux. Devant la difficulté à discerner une tendance de fond face à ces soubresauts conjoncturels, l'ECAP avait opté en 2022 pour une adaptation partielle de l'indice, soit une hausse de 5,1% à reporter sur le niveau de primes 2023. Immanquablement, la question s'est reposée cette année. Elle a trouvé une réponse similaire, en anticipation d'un éventuel tassement des prix à la construction. En conséquence, l'adaptation retenue par l'ECAP sur le niveau de primes 2024 est à

nouveau partielle par rapport à l'indice de référence. Ce qui se traduit par une hausse de 5,65%, inférieure aux augmentations annoncées sur les factures d'électricité ou d'assurance-maladie.

PRÉVENTION NUMÉRIQUE



L'application météo pour la Suisse

- Prévisions météo pour les 6 prochains jours
- Température minimale et maximale
- Quantité et probabilité des précipitations
- Direction et vitesse du vent
- Heures et durée d'ensoleillement
- Phases de la lune
- Plus de 250 webcams intégrées



**OFFERT
PAR VOTRE ECA**



Les risques sismiques, une réalité

Suite à la publication au printemps 2023 d'un nouveau modèle de risques sismiques en Suisse, il apparaît clairement que si certaines régions du pays sont plus exposées, aucune n'est véritablement à l'abri. Dans ce contexte, la question de l'indemnisation des dommages a refait surface, en sachant qu'actuellement, il est de la responsabilité individuelle des propriétaires de se couvrir contre ce type de risques auprès d'assureurs privés. Parmi les premières mesures concrètes entrées en vigueur, on notera la création de l'Organisation des dommages sismiques (ODS), issue de la collaboration

entre Confédération, cantons, assureurs publics et privés. En cas d'événement, celle-ci a pour mission d'envoyer rapidement ses experts afin d'évaluer l'état des bâtiments et le montant des dommages. De son côté, l'ECAP, comme plusieurs autres ECAs, offriront dès janvier 2024 un système d'aide d'urgence né de la réforme de leur Pool sismique. Grâce à l'appui technique de l'ODS, les propriétaires touchés par un tremblement de terre pourront disposer rapidement d'un montant allant jusqu'à 100'000 francs.

En termes de couverture, une solution originale sera prochainement mise en

consultation par la Confédération. Celle-ci repose sur l'engagement solidaire et conditionnel de tous les propriétaires immobiliers de Suisse. Autrement dit, en cas de séisme important, chacun d'entre eux contribuerait à un fond commun d'indemnisation des bâtiments endommagés. L'avantage de cette solution consiste en une mobilisation rapide de capitaux pouvant aller au-delà des 20 milliards de francs. Elle interviendrait uniquement en cas de sinistre, sans l'obligation de payer des primes pendant des années en prévision d'un hypothétique séisme.

Projets immobiliers

Valorisation du patrimoine

Une partie des réserves financières de l'ECAP valorise des projets dans l'immobilier de rendement. Quatre exemples à Couvet, Môtiers, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

Face aux aléas des marchés financiers, les placements dans l'immobilier de rendement constituent une catégorie d'actifs moins volatils, tout en offrant une excellente diversification. Pour l'ECAP, c'est aussi l'occasion de valoriser le patrimoine bâti du canton avec des projets d'entretien et de rénovation de ses immeubles dans un esprit de développement durable. Une partie des réserves financières de l'établissement est ainsi investie dans différents projets sur le territoire cantonal dont quatre sont en cours d'exécution ou en phase terminale. C'est notamment le cas à Couvet, où l'ECAP a entrepris d'importants travaux pour adapter les espaces d'hébergement du centre sportif d'espaceVAL. Ce sont désormais quinze chambres modulables, dotées de leur propre salle d'eau, qui viennent enrichir les capacités d'accueil de la région. Géré par la société Goût & Région, le site offre tout le confort aux touristes de passage, associations sportives ou clients du centre de formation de l'ECAP.

A La Chaux-de-fonds, Rue de la Fiaz 15, l'immeuble de 20 appartements datant de 1967 a subi une réfection complète, en



La Place Pury, maquette.

conformité avec les normes écologiques actuelles. Le bâtiment dispose ainsi d'une nouvelle isolation périphérique, de façades métalliques, d'un raccordement au chauffage à distance et d'installations photovoltaïques en toiture. Les balcons ont par ailleurs été agrandis. Par bonheur épargné lors de la tempête du 24 juillet, l'immeuble a connu une intense phase de travaux de plusieurs mois, qui s'achève en décembre 2023.

Érigé en 1960, l'immeuble sis Place Pury 3 à Neuchâtel, berceau historique de l'ECAP, est également en cours de travaux. Outre son isolation périphérique et la réfection

complète de la cage d'escalier, le bâtiment sera surélevé d'un étage. Plutôt que de refaire l'étanchéité défectueuse du toit, cette solution a permis d'ajouter des espaces supplémentaires tout en dotant la bâtisse d'une nouvelle couverture. Débutés en août dernier, ces travaux, qui modifient et embellissent la Place Pury, seront achevés courant 2024.

Rendre à Rousseau...

Le dernier chantier en cours pour l'ECAP concerne la Maison Jean-Jacques Rousseau à Môtiers, une demeure où le philosophe et homme de lettres a résidé de 1762 à 1765 durant son exil neuchâtelois. Pendant longtemps, cette demeure a abrité plusieurs logements ainsi qu'une menuiserie. Aujourd'hui inoccupée, la maison sera rénovée et aménagée comme nouveau site d'hébergement hôtelier fort d'une dizaine de chambres spacieuses et confortables. Les travaux seront menés dans le respect de l'architecture historique des lieux. L'objectif est d'offrir au visiteur l'occasion de quelques rêveries au sein des murs occupés jadis par l'illustre personnage dont quelques dessins décorent encore un mur de la bâtisse. Ces derniers seront préservés et mis en valeur. Suite à l'obtention du permis de construire, les travaux commencent cet hiver avec une mise à disposition des locaux courant 2025.

ECAPeople... Au fil des mois...

Les collaboratrices et collaborateurs suivants ont débuté leur activité au sein de l'ECAP...

Secteur Assurance

Mme Katia Stähli, collaboratrice administrative (juin)

Secteur Prévention

Mme Katy Ventura, secrétaire-réceptionniste (juillet)

Secteur Intervention

M. Jérôme Bonvin, instructeur SP (janvier)

M. Damien Bonvin, responsable logistique (février)

M. Marc-Antoine Chaney, instructeur SP (mars)

M. Pascal Rondez, responsable support et administration, bureau technique (avril)

Mme Christelle Theynet, secrétaire d'État-Major du secteur (juin)

Comptabilité

Mme Marie Dagon, comptable (avril)

Mme Alessandra Vignocchi, comptable (octobre)

...et des départs

Nous avons enregistré les départs de **Mmes Jenny Stauffer** et **Diana Hofmann**, ainsi que **MM. Dylan Javet** et **Mickaël Leuba**.

Mme Ruth Desales et **M. Francis Roth** ont quant à eux fait valoir leurs droits à la retraite.

Mme Jade Hirschi a en outre terminé son apprentissage avec succès. Titulaire d'un CFC de commerce, elle poursuit son activité en tant qu'aide-comptable et suit en parallèle les cours en vue d'obtenir une maturité professionnelle.

Nous souhaitons à chacune et chacun plein succès dans leurs nouvelles fonctions et occupations.

Notre établissement sera fermé du vendredi 22 décembre 2023 à 16h00 au mercredi 3 janvier 2024 à 8h30.

Les annonces de sinistres peuvent nous être communiquées à ecap.sinistres@ne.ch ou complétées sur notre site Internet www.ecap-ne.ch.



QUIZZ



A gagner 10 cartes de cinéma

2 minutes, 5 questions, 10 cartes de cinéma...

Scannez le QR code ci-contre avec votre smartphone, répondez aux questions et participez au tirage au sort!



Bonne chance!

Sapeurs-pompiers volontaires

Le label « Employeur Partenaire » fait son chemin

Le canton compte 13 entreprises pour qui l'embauche de pompiers volontaires fait partie de leur code déontologique. Entamée en août 2022, la campagne de sensibilisation se poursuit en 2024.

Face à l'érosion du nombre de sapeurs-pompiers volontaires, la colonne vertébrale du système de protection suisse de la population, les instances cantonales romandes en matière de secours et de défense contre les incendies ont mis sur pied le nouveau label « Employeur Partenaire ». Celui-ci incite les entreprises à embaucher des pompiers volontaires en toute connaissance de cause, d'accord de les libérer de leurs obligations professionnelles en cas d'intervention ou d'exercice. En contrepartie, elles bénéficient de la compétence de ces collaborateurs aguerris à la gestion de crise et aux situations d'urgence. Tout est finalement question de transparence dans cette « Charte Employeur » stipulant les

droits et devoirs des deux parties, préalable à l'obtention du label qui vient souligner l'engagement social des entreprises.

Suite à une première campagne de sensibilisation entamée en été 2022, 13 entreprises ont déjà obtenu ce nouveau label, bientôt rejointes par quatre nouvelles entités en cours de certification. « Le battage médiatique autour du sujet a clairement porté ses fruits, explique le Lt col Maxime Franchi, Inspecteur cantonal des sapeurs-pompiers neuchâtelois. Mais depuis, le souffle est un peu retombé, comme le montre le nombre de demandes d'information qui sont restées sans suite. Nous allons donc poursuivre nos efforts en 2024, notamment avec une nouvelle campagne d'affichage électronique dans différents endroits et en utilisant les réseaux sociaux. » Il s'agit en effet de faire comprendre que l'obtention du label est une démarche administrative extrêmement simple mais qui

doit traduire le soutien sans faille de l'entreprise à un système de milice faisant partie des principes de solidarité chers au peuple suisse.

Les 13 entreprises labellisées :

- Belfor (Cortaillod)
- Carrosserie Oes (Le Locle)
- Ceramaret (Bôle)
- Charly Kocher (Mont-de-Buttes)
- Commune de Val-de-Travers (Couvvet)
- ECAP (Neuchâtel)
- Etel (Môtiers)
- Inox Communication SA (Neuchâtel)
- JF-Automobile (Fontainemelon)
- Perroud Electricité (Dombresson)
- PMP (Neuchâtel)
- Rollomatic (Le Landeron)
- Service de la sécurité civile et militaire/SSCM (Colombier)

